

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches):** Monsieur l'Orateur, je crois que l'industrie de la pêche reconnaît que notre manière d'aborder sur un plan d'ensemble les problèmes des zones situées au large des côtes, y compris la pollution et la conservation des ressources vivantes de la mer, donne vraiment des résultats et s'inspire des recommandations du Conseil. On ne peut dissocier les questions relatives aux pêcheries des autres aspects de l'environnement.

**M. Crouse:** Le ministre fera-t-il quelque chose au sujet de la recommandation du Conseil des pêches du Canada selon laquelle le Canada devrait cesser officiellement de reconnaître l'autorité de la Commission internationale des pêches du Nord-ouest de l'Atlantique sur des zones de pêche exclusivement canadiennes du fait que la CIPAN fixe les contingents à l'intérieur de la limite des 12 milles du Canada.

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, je serais surpris que la CIPAN aie une autorité quelconque à l'égard de nos zones de pêche exclusives. Comme le sait le député, ces zones ont été agrandies au cours des dernières années. Dans nos discussions internationales, nous ne nous occupons que des pêches effectuées hors de nos zones, hors du Golfe du Saint-Laurent, par exemple.

**M. l'Orateur:** Je pense que le député de York-Sud a une question à ajouter à la précédente. Sinon, la Présidence donnera la parole au chef de l'opposition puis au député de York-Sud.

\* \* \*

## LE PÉTROLE

### LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE— L'ACCEPTATION DES DEMANDES DE CONSTRUCTION— LES DROITS FONCIERS DES INDIGÈNES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger davantage le premier ministre suppléant au sujet de cette soudaine volte-face à l'égard de la construction du pipe-line dans le Nord. La décision d'accepter les demandes signifie-t-elle que le gouvernement a décidé qu'il n'y avait pas de droits des indigènes sur les terres à régler, ou que la question des droits a été réglée? Si je pose cette question, c'est que lorsqu'on a interrogé, pas plus tard que le 1<sup>er</sup> mai, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il a dit que ces questions étaient hypothétiques et que le gouvernement n'avait pas encore décidé si l'on allait ou non construire un pipe-line, mais espérait certainement que la chose se réaliserait. Maintenant que le gouvernement a décidé d'accepter ces demandes et a décidé en principe qu'on va construire un pipe-line, le premier ministre suppléant peut-il nous dire ce que cela signifie en ce qui concerne les droits des indigènes?

**L'hon. Arthur Laing (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, une demande est toujours une demande. De plus, il s'agit maintenant d'un corridor comme l'a évoqué le premier ministre dans l'annonce qu'il a faite à Edmonton. Ce corridor dans cette région ne constituerait

qu'une infime partie de la région où résident les autochtones. On m'informe que dans le cas du TAPS, en Alaska, il ne s'agit que d'une aire de 20 milles carrés. J'en déduis qu'il ne faudrait pas plus de 40 ou 50 milles carrés pour aménager un corridor le long de la vallée du Mackenzie. Tant que nous n'aurons pas une juste perspective de ces questions, il est quelque peu intempestif de parler des droits d'une population éparpillée dans toute la région.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, le ministre me rappelle l'histoire de la fille qui était «un peu» enceinte. Je demande au premier ministre suppléant si le corridor dont a parlé le premier ministre s'étend depuis le Mackenzie jusqu'en Alaska.

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas, bien sûr, le droit de parler d'un corridor en Alaska.

**L'hon. M. Stanfield:** C'est exact.

**L'hon. M. Laing:** Il m'est difficile de répondre à ce genre de question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, j'admets que le premier ministre suppléant ou que tout autre membre du cabinet éprouve de la difficulté à répondre, dans les circonstances, à ces questions, mais je rappelle au premier ministre suppléant que le gouvernement a d'ores et déjà décidé d'accepter des demandes en vue de la construction d'un pipe-line depuis l'Alaska.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le chef de l'opposition n'estime-t-il pas qu'il s'agit là d'un débat? Il pourrait poser une question supplémentaire, ce qui faciliterait la tâche de la présidence.

**L'hon. M. Stanfield:** Oui, monsieur l'Orateur. Je voudrais même faciliter celle du gouvernement. Maintenant que j'ai rappelé au premier ministre suppléant que le pipe-line que le gouvernement veut être autorisé à construire non seulement remontera le Mackenzie, mais s'étendra jusqu'en Alaska, je lui demande actuellement si cette mesure signifie que le gouvernement a décidé que les Indiens n'ont pas de réclamations importantes à faire au sujet des terres de cette région ou bien que de telles réclamations ont déjà été réglées?

**L'hon. M. Laing:** Monsieur l'Orateur, il faudrait pour cela connaître la géographie de l'endroit. Une plaine non accidentée s'étend jusqu'à l'Arctique. Si la société American Oil construisait un oléoduc le long du Mackenzie, il traverserait cette plaine jusqu'au Yukon. La chaîne de montagnes qu'il faudra alors contourner ne sera pas la chaîne Brooks, mais les Monts British, au Yukon.

**L'hon. M. Stanfield:** Vous avez toutes les informations à présent.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La présidence donne la parole au député de York-Sud. J'admets que la question est importante, mais je suis persuadé qu'elle ne saurait être réglée d'ici les prochains jours. Des questions supplémentaires pourront être posées à la prochaine séance. Je reviendrai, si j'en ai le temps, au député d'Athabasca.